

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C CÔTE DE BEAUPRÉ  
VILLE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE** des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 4 septembre 2007 à 20h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Madame Caroline Nicole, Monsieur Michel Lebel,  
Madame Manon Trépanier, Monsieur Martin Dionne,  
Monsieur Rémi Drouin.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la réunion;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption des procès-verbaux du 6 et du 27 août 2007 et suivi;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Rapport des comités ad hoc;
- 7- Rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 8- Présentation des comptes à payer;
- 9- Photocopieur, fond de roulement;
- 10- Mandat ingénieurs;
- 11- Motion de félicitations;
- 12- Projet de gare sur la Côte-de-Beaupré;
- 13- Bureau touristique;
- 14- CPTAQ, Espace les prés;
- 15- Demande d'aide financière;
- 16- Offre d'emploi, directeur des travaux publics;
- 17- Règlement 272-V concernant les nuisances;
- 18- Règlement 274-V concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers;
- 19- Règlement 276-V modifiant l'article 2.3 du règlement de construction 257-V;
- 20- Projet garage municipal et poste d'incendie;
- 21- Appel d'offres sur invitation pour service de vidanges;
- 22- Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière;
- 23- Annonce publicitaire dans le feuillet paroissial;
- 24- Enseigne culturelle;
- 25- MRC;
- 26- Période de questions;
- 27- Clôture de l'assemblée;
- 28- Levée de l'assemblée.

**1-OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La session est ouverte par Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Monsieur Frédéric Drolet-Gervais agit à titre de secrétaire.

## **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 5763-09-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Nathalie Morin, appuyé par Madame Caroline Nicole **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

*Adopté à l'unanimité*

## **3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 27 AOÛT 2007 ET SUIVI**

### **RÉSOLUTION 5764-09-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** les procès-verbaux du 6 et du 27 août 2007 soient et sont adoptés.

*Adopté à l'unanimité*

## **4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **5- CORRESPONDANCE**

## **6- RAPPORT DES COMITÉS AD HOC**

## **7- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 27 août 2007. Les recommandations concernant les dossiers traités lors de cette rencontre ont été transmises au Conseil qui rendra ses décisions lors de la présente assemblée.

### **RÉSOLUTION 5765-09-07**

#### **P.I.I.A. NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LA RUE ST-DENIS**

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une demande de Monsieur Michel Mercier pour la construction d'une maison unifamiliale sur le lot 245-16 de la rue St-Denis;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation déposé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable 2007-34 du CCU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil accepte le projet en respect des plans tels que soumis avec une modification à la marge de recul avant pour 7 mètres.

*Adopté à l'unanimité*

**RÉSOLUTION 5766-09-07**

P.I.I.A. ENSEIGNE DE CARON & GUAY AU 10 668, AVENUE ROYALE

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une demande de Caron & Guay pour l'installation d'une enseigne autonome sur leur propriété du 10 668, avenue Royale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable 2007-35 du CCU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Caroline Nicole, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** ce Conseil accepte le projet avec les plans tels que déposés conditionnellement à ce que l'enseigne soit faite de bois sculpté et qu'un aménagement paysagé de 5 m<sup>2</sup> soit réalisé à sa base.

*Adopté à l'unanimité*

**RÉSOLUTION 5767-09-07**

P.I.I.A. NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LES LOTS 81-8-P, 82-11-P, 82-12-P, 410-1-7 ET 410-1-8

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une demande de Monsieur Daniel Lachance pour la construction d'un nouvel entrepôt au 10 402, avenue Royale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle construction implique la démolition du bâtiment existant;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation déposé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable 2007-37 du CCU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil accepte le projet de Monsieur Lachance en respect des plans tels que soumis conditionnellement à l'obtention d'un permis de démolition.

*Adopté à l'unanimité*

**8- PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

**RÉSOLUTION 5768-09-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Madame Caroline Nicole **QUE** ce conseil autorise le paiement des comptes suivants totalisant la somme de 168 665.69\$ ;

**QUE** Monsieur le Maire et Monsieur le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

<b>COMPTES À PAYER AOÛT 2007</b>	<b>4 SEPTEMBRE 2007</b>
----------------------------------	---------------------------------

		<b>MONTANT</b>
1	Salaire pour la semaine finissant le 04 Août 2007	15 307,58 \$
2	Salaire pour la semaine finissant le 11 Août 2007	14 171,94 \$
3	Salaire pour la semaine finissant le 18 Août 2007	13 776,73 \$
4	Salaire pour la semaine finissant le 25 Août 2007	15 933,24 \$
5	Les entrepôts Presto (pepsi, 7up, papier toilette, Mr freeze)	72,16 \$
6	Les entrepôts Presto (jus de fruit pour les enfants du terrain de jeux)	23,88 \$
7	Syndicat des employés municipaux Côte-de-Beaupré (cotisation de juil 2007)	247,37 \$
8	Desjardins Sécurité Financière (fonds de pension de juillet 2007)	2 102,48 \$
9	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA)	803,21 \$
10	TUAC, Local 509 (cotisation syndicale de juillet 2007)	136,00 \$
11	M. Jean-Claude Simard (remboursement crédit de taxes 2006-2007)	552,42 \$
12	Ministre des Finances (frais d'inscription 2e colloque régional sécurité civile)	30,00 \$
13	Claude Boissonnault (petite caisse) biblio (remb. divers dépenses)	181,71 \$
14	Fondation de la Maison Michel-Sarrazin (achat de billets)	250,00 \$
15	L'équipe de fastball Midget du Québec (aide financière championnat canadien)	50,00 \$
16	Hydro-Québec (éclairage des rues & électricité SAB-4 & SAB-5)	3 539,02 \$
17	Bell Mobilité Cellulaire (frais mensuels & autres frais d'août 2007)	757,61 \$
18	Bell Canada (internet intermédiaire du 10/08 au 09/09 de hôtel de ville)	80,72 \$
19	Village Vacances Valcartier inc. (sortie du 01/08/07 enfants du terrain de jeux)	1 090,28 \$
20	Hydro-Québec (électricité Centre Sainte-Anne)	147,45 \$
21	Bell Canada (internet intermédiaire du 10/08/07 au 09/09/07 du Centre Ste-Anne)	48,00 \$
22	Canyon Sainte-Anne (sortie du 04/07/07 enfants du terrain de jeux)	241,00 \$
23	AXE - Centrale créative (animation thématique pirate sortie Cayon Ste-Anne)	478,59 \$
24	Ministre des Finances du Qué (paie de la TVQ perçue par les ventes au Centre)	5 058,64 \$
25	Ministre des Finances du Québec (avis de cotisation pour RQAP élus)	25,30 \$
26	M. Jean-Luc. Racine (remb. frais pour usage auto, cell. pour août 2007)	125,00 \$
27	Mme. Martine Hovington (comp utilisation téléphone cell personnel d'août)	30,00 \$
28	Hydro-Québec (électricité ancien poste S.Q.)	149,64 \$
29	Bell Canada (hôtel de ville, garage, 5 stat pomp, bibliothèque, Centre Ste-Anne)	872,92 \$
30	Fonds de l'information foncière (frais de mutation d'août 2007)	24,00 \$
31	Produits Capital (papier à main, toilette, prod ent. plancher Centre & gants s p)	785,17 \$
32	Société protectrice des animaux de Québec (contrat de septembre 2007)	204,92 \$
33	Centre de rénovation Raymond Boies inc. (insecticide guêpes & tuyau SDR 4" )	108,89 \$
34	Massam Analytique inc. (analyse de l'eau potable d'août 2007)	162,38 \$
35	Restaurant Le Montagnais (pizza fête de la fermeture t.jeux & loc coupe à vin)	175,54 \$
36	Azarie Vézina enr. (1 baril de chlore pour la piscine)	137,83 \$
37	Évimbec ltée. (versement d'août & sept tenue à jour du rôle d'évaluation)	8 831,12 \$
38	Pétroles S. Racine inc. (carburant diesel)	822,11 \$
39	Entreprise Gérard Godin (réparation d'asphalte)	2 364,67 \$
40	Claude Cinq-Mars inc. (rép scie à béton, huile pour dép. inc. & chaîne scie voi)	192,19 \$
41	Corporation informatique Bellechasse (frais d'informatique)	991,37 \$

	adaptatio tax-MAPAQ)	
42	Claude Boissonnault (petite caisse) (dépl, frais de poste, eau, piles, cert cad)	1 339,65 \$
43	Bureautique Lacouline inc. (contrat service du 01/08 au 01/09/07)	42,61 \$
44	Groupe CCL (1500 enveloppes une fenêtre & 2 fenêtres)	356,78 \$
45	Unibéton (4 verges cube de ciment)	802,21 \$
46	Services M & R inc. (cueillette & transp de juillet & bac roulant de 240 litres)	9 490,10 \$
47	Réal Huot inc. (2 sellettes, boîte de serv., arrêt princ., tuyau aque & d'égoût)	1 458,17 \$
48	Fédération des municipalités du Québec (inscription formation union civile)	275,00 \$
49	Talbot Équipement Ltée (rechrger 6 cylindres d'air dép d'incendie)	48,20 \$
50	Ville de Beaupré (frais pour la sortie de leur service d'incendie)	268,41 \$
51	Shret-it (décheté papier)	74,07 \$
52	Demix Béton ( 3.50 verges cube de ciment)	564,34 \$
53	M. Toussaint Gravel (achat de 25 piquets de cèdre)	62,50 \$
54	ITT Flygt (location d'une génératrice & pompe submersible pour coffre Racine)	265,96 \$
55	Location d'outillage Brebo enr. (loc. d'un marteau rotatif & mèche 5/8 béton)	39,88 \$
56	R. L. Consultants 2005 inc (inspec. silicate & soude caustic)	512,78 \$
57	Univar ( barils de soude caustique 50% & barils de silicate de sodium)	3 251,49 \$
58	Turcotte (1989) inc (démonter et changer contacts contacteurs SAB-1 & 3)	2 202,98 \$
59	Ville de Château-Richer (remb. 50% frais essence & utilis cam & serv P. St-H)	3 251,55 \$
60	Ville de Québec (coût de l'enfouis de juillet & redevance élimination)	15 425,90 \$
61	Noel Rochette & Fils inc. (vanne à bille & adapteur 1/2" rép. coffre Turcotte)	28,14 \$
62	Marc Tremblay inc. (location nacelle & matériel pour réparer éclairage des rues)	357,11 \$
63	Communauté métropolitaine de Québec (3er vers. quote-part générale & spéci)	2 742,67 \$
64	United Rentals du Canada inc. (lame de 14" pour la scie à béton)	393,13 \$
65	Le Groupe Roger Faguy inc. (réparation au groupe électrogène station pompa)	1 085,61 \$
66	Tri-Bec (changer le moteur de la climatisation de la bibliothèque)	710,74 \$
67	Plomberie chauffage J.P. inc. (loc freezer & main d'œuvre entrée de service)	166,66 \$
68	Fournitures et Ameublement du Québec (caisse de papier, boîte à documents)	86,12 \$
69	Pro Technique Québec inc. (solutin de conservation & sonde de ph & phmètre)	230,18 \$
70	Carrière Laplante/9048-1144 Québec inc (3 voyages de pierre concassée 0-3/4")	595,24 \$
71	La Maison Lacouline inc. (photocopieur RICOH AFICIO)	11 389,30 \$
72	AS Moto inc. (location de VTT & mule pour visite des chalets avec évaluateur)	273,48 \$
73	Centre Rénovation Normand Lachance inc. (peinture, bois, tuyau, calcium)	1 112,40 \$
74	Dicom express (frais de transport fourniture de Pro Technique)	11,55 \$
75	M. Pierre Saint-Hilaire (compen usage véhicule personnel d'août 2007)	260,00 \$
76	Alex Coulombe ltée. (achat de la liqueur pour Centre Sainte-Anne)	161,52 \$
77	Brasseries Labatt du Canada (achat de bière pour Centre Sainte-Anne)	873,23 \$
78	Aliments Humpty Dumpty inc. (achat de caisses croustilles pour Centre Ste-A)	114,84 \$
79	Québec Linge Co. (coût nettoyage des saloppettes 08-22/08/07)	72,73 \$
80	Buanderie HMR inc. (location de linge & microfibres pour	14,68 \$

	Centre Ste-Anne)	
81	L'Excellence Compagnie d'assurance-vie (assurance collective septembre 07)	2 506,65 \$
82	Le Réseau Mobilité Plus (pagette de septembre 2007)	176,28 \$
83	Autobus des Monts inc. (loc. autobus trans enfants terrain de jeux & sorties)	3 156,42 \$
84	Lajeunesse & Frères inc. (essence)	152,20 \$
85	Enviro Excavation inc. (loc. pelle & semi trailer & sable bris aque en face IGA)	2 464,61 \$
86	Les Peintures Classic (1995) inc. (peinturer gymnase du Centre Ste-Anne)	6 637,58 \$
87	Galeries de la Capitale Holding inc. (21 cartes pour parc d'amusement sortie tj)	210,00 \$
88	Domaine Royarnois inc. (vin d'honneur assoc internationale de L'Argousier)	324,00 \$
89	Peintures récupérées du Québec inc. (frais collecte organiques & na plus 5%)	198,27 \$
90	Animation La Forge (animation 08/08/07 au terrain de jeux)	458,43 \$
91	Cofas (trousse service & service d'analyse d'eau de la piscine municipale)	706,49 \$
92	Secourisme Côte-de-Beaupré enr. (formation 2 pompiers réanimation cardio-res)	100,00 \$
93	Pixel Design Web (2 montages publicité pour la bibliothèque)	79,77 \$
	<b>TOTAL:</b>	168 665,69 \$

*Adopté à l'unanimité*

## **9- PHOTOCOPIEUR, FOND DE ROULEMENT**

### **RÉSOLUTION 5769-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 5752-08-07, ce Conseil acceptait l'offre de Lacouline pour l'achat d'un photocopieur au montant de 9995.00\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en évitant de financer ledit photocopieur, il en résulte une économie d'argent appréciable;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une dépense extra budgétaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Caroline Nicole **QU'**un montant équivalent au coût d'achat du photocopieur soit emprunté au fond de roulement et **QUE** cette somme soit remboursée durant l'exercice financier 2008.

*Adopté à l'unanimité*

## **10- MANDAT INGÉNIEURS**

### **RÉSOLUTION 5770-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit drainer adéquatement l'eau provenant du surplus du réservoir Citerne;

**CONSIDÉRANT QUE** différents scénarios ont été analysés pour canaliser cette eau et la relier au réseau pluvial de l'avenue Royale;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons mandater une firme d'ingénieurs afin de s'assurer de la conformité des travaux à effectuer;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme *Roche* connaît très bien notre territoire et nos différents réseaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Rémi Drouin **QUE** ce Conseil mandate la firme *Roche* pour effectuer les analyses et les plans de canalisation de l'eau provenant du réservoir Citerne jusqu'au réseau de l'avenue Royale.

*Adopté à l'unanimité*

## **11- MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Nathalie Morin, appuyé par Madame Caroline Nicole **QU'**une lettre de félicitations soit envoyé à Monsieur André Nicole et à Madame Lise Bilodeau pour l'organisation du rassemblement international des producteurs d'argousier qui s'est déroulé le 16 août dernier sur leur propriété.

*Adopté à l'unanimité*

## **12- PROJET DE GARE SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

### **RÉSOLUTION 5771-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** des représentants du Massif de Charlevoix analysent présentement la possibilité de construire une gare sur la Côte-de-Beaupré dans le cadre du projet de train reliant Charlevoix à Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil juge que le meilleur endroit pour localiser une gare sur la Côte-de-Beaupré est le secteur de la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plusieurs terrains vacants dans le secteur de la Basilique et contigus à la voie ferrée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Monsieur Michel Lebel **QUE** ce Conseil face parvenir la présente résolution aux représentants du Massif de Charlevoix afin qu'ils prennent en considération le secteur de la Basilique dans l'analyse d'un emplacement pour une gare sur la Côte-de-Beaupré.

*Adopté à l'unanimité*

## **13- BUREAU TOURISTIQUE**

### **RÉSOLUTION 5772-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Côte-de-Beaupré a manifesté son intérêt à implanter un bureau d'accueil touristique régional sur le territoire de L'Ange-Gardien;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré s'interroge sur le bien-fondé de ce choix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré a demandé à des spécialistes d'analyser le meilleur site pour un bureau d'accueil touristique sur la Côte-de-Beaupré;

**CONSIDÉRANT QUE** selon cette analyse le meilleur site est indubitablement Sainte-Anne-de-Beaupré;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents intervenants du milieu touristique n'ont pas été consultés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Caroline Nicole, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** ce Conseil demande à la MRC de faire toutes les analyses et les consultations nécessaires avant de dépenser près de trois quarts de million pour le projet de bureau d'accueil touristique.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14- CPTAQ, ESPACE LES PRÉS**

##### **RÉSOLUTION 5773-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la révision de la zone agricole de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la CPTAQ acceptait d'exclure une superficie d'environ 81 hectares sur le territoire de Sainte-Anne-de-Beaupré, correspondant aux lots 38-P, 40-P, 44-P et 46-P selon le décret 1991-06-10;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété fut acquise en janvier 2007 par la demanderesse « Développement Espace les prés inc. »;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mettre en valeur cet espace à des fins résidentielles dans le respect de la réglementation, un chemin public doit être aménagé;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété foncière n'est pas accessible par un chemin public et qu'en conséquence, aucun réseau d'aqueduc et d'égout municipal ne peut desservir le futur développement domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QUE** pour remédier à cette situation, le propriétaire a entrepris des démarches auprès de la Ville de Beaupré afin d'accéder en partie à sa propriété à partir d'une voie d'accès situé en zone non agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin d'accès doit passer en partie sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré afin d'être adéquatement desservi;

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin public servira aussi de droit de passage et pourrait remplacer les servitudes de passage déjà consenties sur la propriété des mis-en-cause;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties en cause ont à ce jour consacré beaucoup de temps, de ressources et d'efforts afin d'obtenir en consensus en regard de la configuration de la future voie d'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée par la présente demande d'autorisation est minimale et qu'elle n'aura pas pour effet de compromettre l'agriculture qui y est pratiquée;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente requête désenclavera la propriété de la requérante sans affecter l'homogénéité agricole ainsi que le développement des activités agricoles pratiquées sur les lots avoisinants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact sera sans conséquence sur les activités agricoles puisqu'il s'agit d'une bande de terrain de 15 mètres de largeur;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe pas de bâtiment agricole d'élevage à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'apporte aucune contrainte supplémentaire en matière d'application de lois de nature environnementale étant donné son éloignement d'établissement de production animale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'empiètement dans la zone agricole est minimale comparativement aux bénéfices qui en découleront;

**CONSIDÉRANT QUE** la concrétisation du projet résidentiel de la demanderesse représente un aspect majeur pour le développement social et économique de la municipalité et pour la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation représente le site de moindre impact et qu'il n'existe aucun autre espace disponible et approprié sur le territoire municipal permettant de concrétiser ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Rémi Drouin :

**QUE** le préambule de la présente en face partie intégrante;

**QUE** ce Conseil appuie la demande d'autorisation de « Développement Espace les prés inc. » puisqu'elle est conforme à la réglementation municipale.

*Adopté à l'unanimité*

## **15- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

### **RÉSOLUTION 5774-09-07**

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes d'aide financière que la Ville a reçu;

**CONSIDÉRANT** la politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré achète cinq cartes de 10\$ chacune pour le super-bénéfice de l'École d'évangélisation Saint-André.

*Adopté à l'unanimité*

## **16- OFFRE D'EMPLOI, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

### **RÉSOLUTION 5775-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Château-Richer nous a informée qu'elle mettait fin à l'entente de partage des services de Monsieur Rock Cloutier, directeur des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Cloutier a informé ce Conseil de son désir de continuer à travailler exclusivement pour la Ville de Château-Richer;

**CONSIDÉRANT QUE** l'on doit procéder à l'embauche d'un nouveau directeur des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** jusqu'à l'engagement du nouveau directeur, Monsieur Cloutier continuera d'assurer le service pour les deux municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nathalie Morin, appuyé par Monsieur Rémi Drouin **QUE** ce Conseil mandate Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier afin de procéder à la publication d'un offre d'emploi de directeur des travaux publics et à former un comité de sélection pour son engagement.

*Adopté à l'unanimité*

## **17- RÈGLEMENT 272-V CONCERNANT LES NUISANCES**

### **RÉSOLUTION 5776-09-07**

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel de s'assurer de la propreté des propriétés publiques et privées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré doit adopter un règlement clair et efficace de façon à s'assurer d'une bonne gestion de la qualité du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale d'adopter un règlement pour gérer la salubrité et les nuisances sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Rémi Drouin et qu'il y a eu présentation du projet de règlement 272-V lors de la séance du 4 juin 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 272-V permettra entre autre de rassembler en un seul règlement plusieurs règlements de nuisance qui sont présentement en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Drouin, appuyé par Monsieur Martin Dionne :

**QUE** le présent règlement 272-V soit et est adopté et classé dans le livre des règlements de la Ville;

**QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du règlement 272-V et **QUE** par conséquence, il dispense le secrétaire d'en faire la lecture.

*Adopté à l'unanimité*

**18- RÈGLEMENT 274-V CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DE SECTEURS PARTICULIERS**

**RÉSOLUTION 5777-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la ville que certains secteurs de son territoire fassent l'objet d'encouragement à la rénovation et à la construction étant donné l'âge moyen avancé des bâtiments s'y trouvant;

**CONSIDÉRANT QUE** nous croyons opportuns d'adopter un programme ayant pour but d'inciter la revitalisation de ces secteurs de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 274-V permettra d'accorder un crédit de taxes applicables sur l'augmentation de l'évaluation suite à des travaux dans le secteur identifié;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés au Conseil municipal par les articles 85.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil tenue le 2 avril 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 274-V a été adopté lors de la séance du Conseil du 4 juin 2007;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Rémi Drouin :

**QUE** le présent règlement 274-V soit et est adopté et classé dans le livre des règlements de la Ville;

**QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du règlement 274-V et **QUE** par conséquence, il dispense le secrétaire d'en faire la lecture.

*Adopté à l'unanimité*

**19- RÈGLEMENT 276-V MODIFIANT L'ARTICLE 2.3 DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 257-V**

**RÉSOLUTION 5778-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de construction en vigueur comporte une disposition vétuste qui est difficilement applicable;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement abroge à toute fin que de droit l'article 2.3 dudit règlement de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité locale d'adopter un règlement de construction pour gérer la qualité structurelle des bâtiments;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Michel Lebel et qu'il y a eu présentation du projet de règlement 276-V lors de l'assemblée du 6 août 2007;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne :

**QUE** le présent règlement 276-V soit et est adopté et classé dans le livre des règlements de la Ville;

**QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du règlement 276-V et **QUE** par conséquence, il dispense le secrétaire d'en faire la lecture.

*Adopté à l'unanimité*

**20- PROJET GARAGE MUNICIPAL ET POSTE D'INCENDIE**

**RÉSOLUTION 5779-09-07**

**CONSIDÉRANT** la désuétude de notre garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil a le projet de construire un nouveau garage municipal et le jumelé à un poste d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau bâtiment serait situé sur le terrain actuel du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** pour aller de l'avant avec ce projet nous devons mandater un consultant pour la préparation des plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Honco nous a déjà présenté un prix budgétaire dudit bâtiment et qu'elle nous a présenté une offre pour la réalisation des plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts associés à ce projet ferait l'objet d'un règlement d'emprunt et que, par conséquent, il y aurait consultation publique le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Monsieur Michel Lebel **QUE** le mandat de confection des

plans et devis d'un nouveau garage municipal et poste d'incendie soit accordé à Honco, bâtiments d'acier pour un montant global de 9 000\$ plus taxes, conformément à l'offre de service du 30 août 2007.

*Adopté à l'unanimité*

## **21- APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR SERVICE DE VIDANGES**

### **RÉSOLUTION 5780-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** notre contrat de cueillette des vidanges vient à échéance le 31 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons maintenant procéder par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs de service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Caroline Nicole, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** ce Conseil autorise Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la service de cueillette des vidanges à compte du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

*Adopté à l'unanimité*

## **22- DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

### **RÉSOLUTION 5781-09-07**

**CONSIDÉRANT QUE** la société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre les dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

**CONSIDÉRANT** la demande qui nous est faite par le garage *Lajeunesse et frères inc.*, situé au 9698, boulevard Ste-Anne, pour que cette propriété soit désigné à titre de fourrière en vertu du Code de la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle résolution n'engage pas à la Ville de Sainte-Anne-de-Baupré à utiliser les services de la fourrière de *Lajeunesse et frères inc.*;

**CONSIDÉRANT QUE** la fourrière *Lajeunesse et frères inc.* pourra desservir entre autre, la Sûreté du Québec et les contrôleurs routier de la SAAQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Drouin, appuyé par Monsieur Michel Lebel :

**QUE** ce Conseil désigne la fourrière *Lajeunesse* propriété de *Lajeunesse et frères inc.* à opérer une fourrière d'autos au 9698, boulevard Ste-Anne et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré;

**QUE** la fourrière *Lajeunesse* devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

**QUE** les installations de la fourrière *Lajeunesse* devront être conformes aux règlements municipaux en vigueur et à venir;

**QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

*Adopté à l'unanimité*

## **23- ANNONCE PUBLICITAIRE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL**

### **RÉSOLUTION 5782-09-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Rémi Drouin, appuyé par Madame Caroline Nicole **QUE** notre annonce publicitaire dans le feuillet paroissial de Sainte-Anne-de-Beaupré soit renouvelée au montant de 209.67\$, taxes incluses.

*Adopté à l'unanimité*

## **24- ENSEIGNE CULTURELLE**

### **RÉSOLUTION 5783-09-07**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue pour l'installation d'une enseigne culturelle sur un terrain propriété des Pères Rédemptoristes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne annonce un événement culturel et que l'autorisation d'affichage doit être faite par résolution du Conseil selon le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est faite pour l'installation d'une enseigne avant la session d'automne 2007 et d'hiver 2008 de l'École d'évangélisation Saint-André;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** ce Conseil autorise l'installation d'une enseigne culturelle, conformément à la demande déposée, pour les cours débutant le 8 octobre 2007 et le 17 février 2008, conditionnellement à ce qu'elle soit installée au plus tôt un mois avant le début des cours et retirée au plus tard sept jours suivant la fin des cours.

*Adopté à l'unanimité*

## **25- MRC**

## **26- PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **27- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

## **28- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Rémi Drouin **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 21h25.

.....  
*Jean-Luc Fortin, Maire*

.....  
*Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, secrétaire-trésorier*